

épines drômoises

Toute l'actualité de la nature dans la Drôme



**Le cerf est-il
un loup pour le
forestier ?**

**Chamois drômois :
le point...**

**Découverte du
lézard catalan**

**Lutte contre
l'ambrosie**

**L'entretien des
rivières : l'exemple
du Chalon**

**Où nous conduit
le nucléaire ?**

**CO2 et voitures :
la marche arrière !**

Mobilité douce



FRAPNA®



**les deux grands
de la Drôme :
le cerf et le loup**

Lutte contre l'ambrosie : *un procédé écologiquement responsable !*

PAR JEAN-MICHEL FATON* ET LAURENCE LOOS**

La communauté de communes du Val de Drôme¹ a testé entre 2004 et 2008 le pâturage des ovins pour lutter contre l'ambrosie dans les milieux naturels. Sur des surfaces étendues et sauvages, le pâturage des ovins peut être une solution pour limiter la production de pollen nocif à la santé humaine. La surface du test 2008 a concerné environ 63 hectares dans le lit de la Drôme sur les communes de Eure et Chabrilan. Cette surface est significative par rapport à l'ensemble des surfaces potentiellement envahies du lit de la Drôme entre Châtillon-en-Diois et le Rhône (surface estimée à 600 ha environ). Les résultats satisfaisants de cette opération représentent un nouvel espoir dans la lutte contre ce fléau végétal.²

1 - Groupement de 36 communes, gestionnaire de la réserve naturelle nationale des Ramières du Val de Drôme.

L'ambrosie à feuille d'armoise (Astéracée, *Ambrosia artemisiifolia* L.) est originaire d'Amérique du Nord. Elle a été introduite accidentellement en Europe au cours du XIX^e siècle. Depuis une cinquantaine d'années, elle est devenue envahissante dans les cultures de printemps et dans les chaumes. Cette plante est tristement célèbre par les allergies qu'elle provoque. Un seul pied d'ambrosie peut, en effet, produire deux milliards de grains de pollen, parfois responsables de réactions très graves (la pollinose à l'ambrosie). Ces allergies, décrites depuis les années 1960 dans la région lyonnaise, posent un réel problème de santé publique : si l'on comptabilise arrêts de travail et vente de médicaments antiallergiques dus à la plante,

2 - Voir le *Courrier des Épines Drômoises* de nov. 2007 (N° 141), article du même auteur sur les espèces invasives en Drôme-Ardèche.

on atteint vite des coûts sociaux de plusieurs millions d'euros ! En France, la région de Valence (Drôme) est l'une des plus touchées par la pollution de ce pollen invasif.

Objectifs du test

Évaluer précisément l'efficacité, le coût à l'hectare et le cahier des charges d'une opération de pâturage à grande échelle qui pourrait être menée dans le lit de la Drôme pour lutter contre la prolifération de l'ambrosie.

Étudier sur le plan zootechnique la faisabilité de l'opération : santé des animaux, direction du troupeau, évaluation économique.

Suivi de la qualité bactériologique de l'eau de la rivière Drôme pendant la durée du pâturage.

Étude de la répartition de la plante sur une large zone d'étude de 2 200 ha située dans la plaine alluviale de la Drôme.

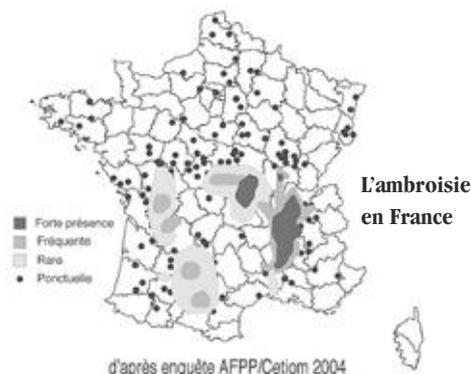
Prestation d'un éleveur ovin

Dès le début, il a été prévu de faire appel à un éleveur. C'est Monsieur Bernard Mandaroux de Vaunaveys-la-Rochette, dont l'élevage est situé sur le territoire de la CCVD, qui a proposé ses services. En 2008, il a pu mobiliser 174 brebis pendant 4 semaines entre le 20 juillet et le 15 août. Les animaux peuvent venir à pied (7 km) sur le site de la réserve naturelle. Sur place, ils ont été confiés à la surveillance d'un berger professionnel. Pour les tests réalisés en 2005 et 2006, la technique utilisée avait consisté à parquer les brebis avec un chien de protection ; dans la pratique, il s'est avéré que l'installation des parcs dans le lit de la Drôme est trop longue et pénible. Elle expose le troupeau à des crues soudaines de la rivière et a pour conséquence le dépôt de déjections dans le lit de la rivière.



Avant le passage du troupeau...





La solution adoptée en 2007 et 2008 a donc été d'embaucher un berger salarié de l'éleveur. Cela permet notamment de couvrir une surface plus importante. Avec cette technique, les bêtes peuvent rester plus longtemps et donc faire un pâturage beaucoup plus efficace. De plus, les brebis sont libres de se déplacer sur les deux rives de la Drôme. Le berger dirige leur action sur les zones les plus infestées. L'éleveur nous a fait remarquer que les bêtes ont besoin de quitter le lit de la Drôme la nuit, afin qu'elles puissent compléter leur alimentation et pour permettre le repos du berger. La rumination et le dépôt des déjections des animaux se font essentiellement dans ce parc.

Le site communal autour de la carrière d'Eure a été utilisé pour établir un parc, car il s'étend sur plusieurs hectares à seulement quelques centaines de mètres de la Drôme. Les brebis pourraient y trouver un complément pour équilibrer leur alimentation. Un parc avec filet électrifié de protection est mis en place afin de protéger le troupeau d'éventuelles attaques de chiens

errants. Les habitats pionniers à pâturer sur la bande active de la rivière Drôme sont situés à moins d'1 km du site de la carrière. Ce qui fait une grande surface, sans que les brebis n'aient beaucoup à marcher pour rejoindre leur enclos de nuit.

M. Bernard Mandaroux, éleveur biologique, s'est engagé à ne pas traiter ces animaux avec des vermifuges avant leur venue sur le site.

Après les brebis : 95 % de pollens en moins

Les mesures d'évaluation sont effectuées dans la zone pâture et dans un « exclos » grillagé qui sert de témoin. Dans l'exclos, l'ambrosie devient très grande, plus d'un mètre de hauteur et les fleurs libèrent leur pollen en masse dans les premiers jours de septembre.

Dans les zones pâturées, les plants d'ambrosie ont été broutés plusieurs fois. Les feuilles sont très appréciées par les brebis. Il ne reste bien souvent que la tige principale. Nous avons relevé à la fin

août que ces plants avaient 20 fois moins de fleurs que les plants de l'exclos. L'efficacité du pâturage est donc remarquable, certainement aussi bonne qu'un herbicide par exemple, mais avec un impact très réduit sur le milieu naturel.

Les projets à venir

Les services de l'État (DIREN et DDAF) nous ont demandé de produire un « cahier de charges » pour que cette opération puisse faire l'objet d'un contrat NATURA 2000 sur une période minimale de 5 ans. Ce cahier des charges serait proposé au site NATURA concerné : La basse Drôme et le bas-Roubion notamment. Cette mesure devrait être opérationnelle pour l'année 2009. Cette action reste cependant assez lourde à mettre en place : besoin d'un troupeau et d'un éleveur compétent, nécessité d'avoir des parcs de repos assez grands, mobilisation de crédits publics significatifs... Pour les zones cultivées, il semble que les méthodes pour éliminer l'ambrosie soient plus simples et moins coûteuses. L'utilisation des troupeaux doit donc être li-

mitée aux zones naturelles, là où d'autres méthodes de lutte ne sont pas possibles.

**Conservateur de la réserve naturelle des Ramières*
***Étudiante en BTS « Gestion et Protection de la Nature », IET Lyon.*

Pour en savoir plus :

L'ambrosie en région lyonnaise, quand l'aménagement du territoire fait d'une plante un fléau, Marc Philippe (1999), *La Garance voyageuse* n° 48.
Ambrosies, polluants biologiques, C. Déchamp et H. Méon (2002), ARPPAM édition.
 Site de la Réserve naturelle des Ramières : www.lagaredesramieres.com

LES MOTS POUR LE DIRE :

- **Habitats pionniers du lit vif :** *bancs de galets, plages de sables et d'argiles qui sont remaniées régulièrement par les crues de la rivière.*
- **Suivi zootechnique :** *réalisé par un expert de l'élevage ovin, il consiste à évaluer l'évolution de la masse corporelle des animaux, leur état sanitaire et estimer l'intérêt économique de l'opération pour l'éleveur.*



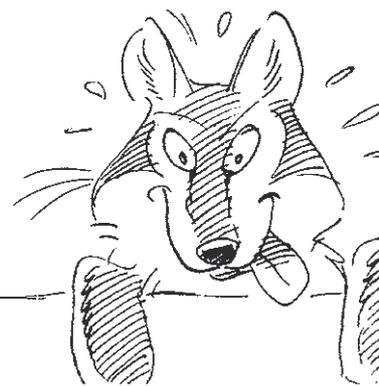
© Jean-Michel Paton



© Jean-Michel Paton



© Jean-Michel Paton



Après le passage du troupeau...

